

## LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2014

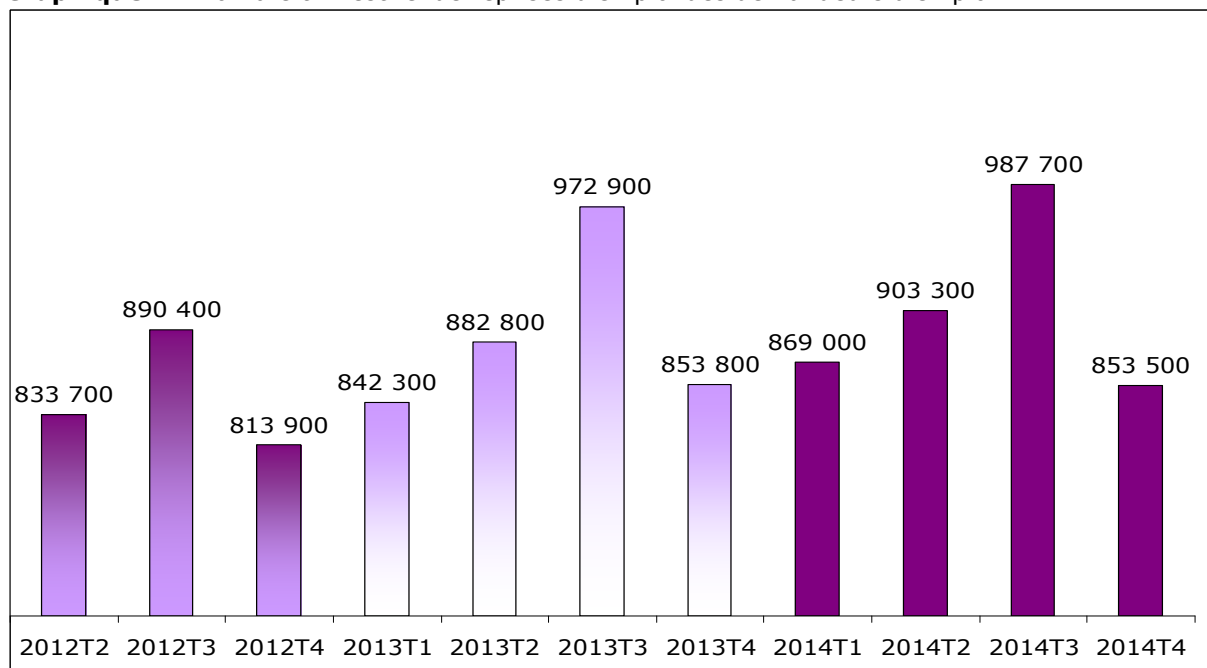
Au cours du quatrième trimestre 2014, 853 500 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont repris un emploi d'un mois ou plus, autant qu'au quatrième trimestre 2013. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B s'est accru de 4,8%.

### EVOLUTION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Au cours du quatrième trimestre 2014, 853 500 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, autant qu'au quatrième trimestre 2013. Sur un an, cela représente 3,6 millions de reprises d'emploi. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B s'est accru de 4,8%.

Le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes (cf. graphique 1) : on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au troisième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre.

**Graphique 1** : Nombre trimestriel de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).  
Données brutes, France entière

**Définition** : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (cf. annexe 3 méthode).

Parmi les reprises d'emploi au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014, 196 800 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (cf. tableau 1). Ce nombre est en baisse de 2,6% sur un an, soit une baisse plus importante que celle du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B dans cette classe d'âge (-0,1%). 547 400 concernent des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (+0,1% sur un an, contre +3,8% pour le nombre de demandeurs d'emploi), et 109 300 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+4,3%, contre +10,8%). Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014, 584 300 demandeurs d'emploi sont inscrits depuis moins d'un an (-0,5%) et 269 200 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (+1,1%) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

**Tableau 1** : Nombre de reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi

	T4 2014	T4 2013	Evolution	Taux mensuel moyen* T4 2014 (évolution par rapport à T4 2013)
<b>Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B</b>	<b>853 500</b>	<b>853 800</b>	<b>0,0%</b>	<b>6,4% (-0,3 pt)</b>
<i>dont demandeurs d'emploi</i>				
<i>de moins de 25 ans</i>	196 800	202 000	-2,6%	9,1% (-0,3 pt)
<i>de 25 à 49 ans</i>	547 400	547 000	0,1%	6,7% (-0,3 pt)
<i>de 50 ans ou plus</i>	109 300	104 800	4,3%	3,5% (-0,2 pt)
<i>depuis moins d'un an</i>	584 300	587 400	-0,5%	7,3% (-0,2 pt)
<i>depuis un an ou plus</i>	269 200	266 400	1,1%	5,0% (-0,4 pt)
<i>hommes</i>	422 600	418 100	1,1%	6,3% (-0,3 pt)
<i>femmes</i>	430 900	435 700	-1,1%	6,4% (-0,4 pt)
<i>manœuvres</i>	20 000	19 700	1,5%	4,2% (-0,2 pt)
<i>ouvriers spécialisés</i>	44 000	45 400	-3,1%	5,1% (-0,3 pt)
<i>ouvriers qualifiés</i>	101 200	101 600	-0,4%	6,5% (-0,5 pt)
<i>employés non qualifiés</i>	144 200	143 400	0,6%	5,1% (-0,3 pt)
<i>employés qualifiés</i>	415 900	416 000	0,0%	7,0% (-0,4 pt)
<i>techniciens</i>	50 600	52 200	-3,1%	8,2% (-0,4 pt)
<i>agents de maîtrise</i>	24 500	24 800	-1,2%	7,2% (-0,4 pt)
<i>cadres</i>	52 700	50 300	4,8%	6,5% (-0,1 pt)
<i>autres</i>	400	400	-	-

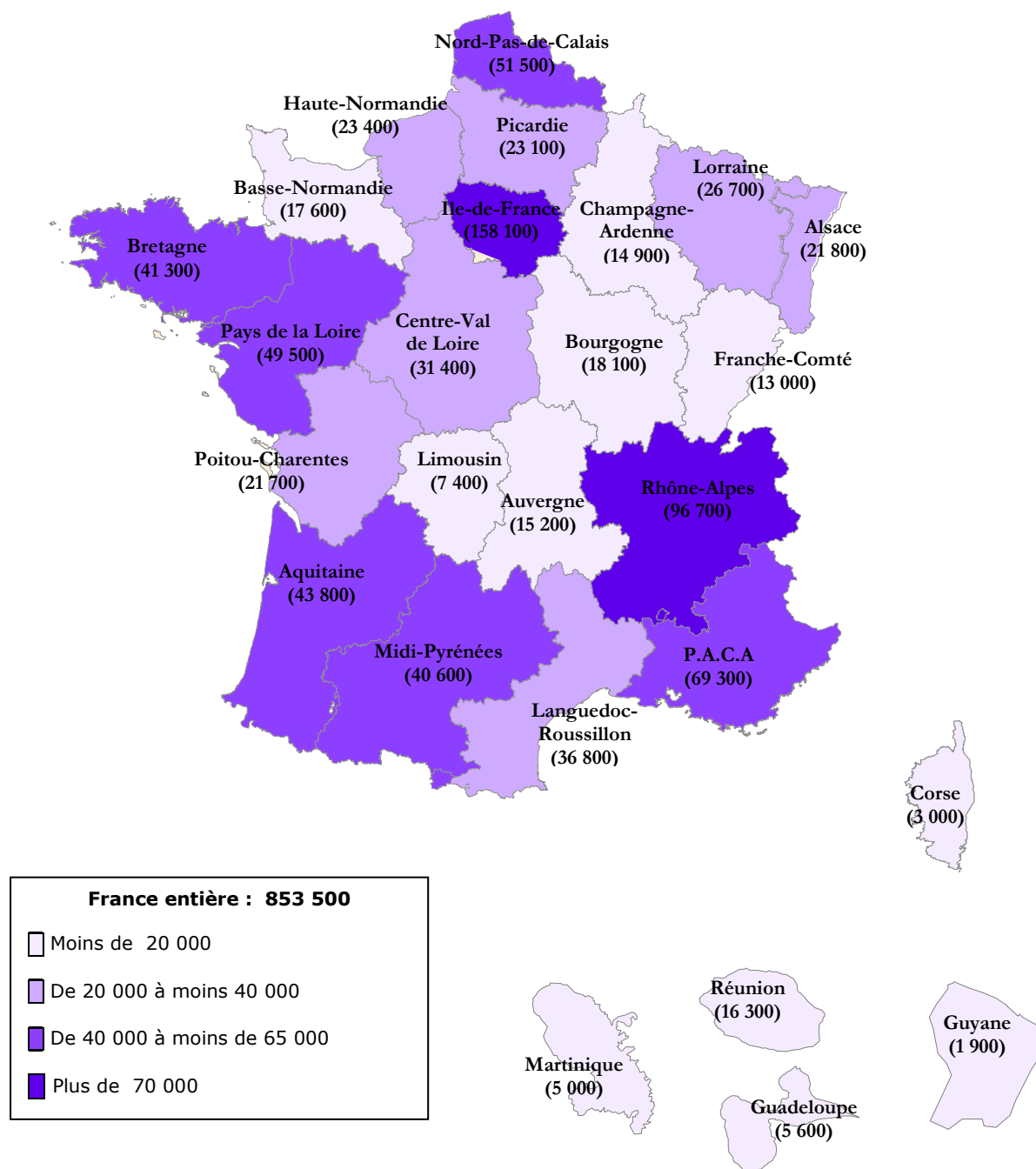
Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss – CCMSA). Données brutes, France entière

\*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre total de reprises d'emploi observé sur le trimestre rapporté à la taille de la DEFM observée en moyenne sur le trimestre.

## LE NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU NIVEAU REGIONAL

Les régions qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 sont l'Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Pays de la Loire (cf. carte 1).

**Carte 1** : Nombre de reprises d'emploi au 4ème trimestre par région

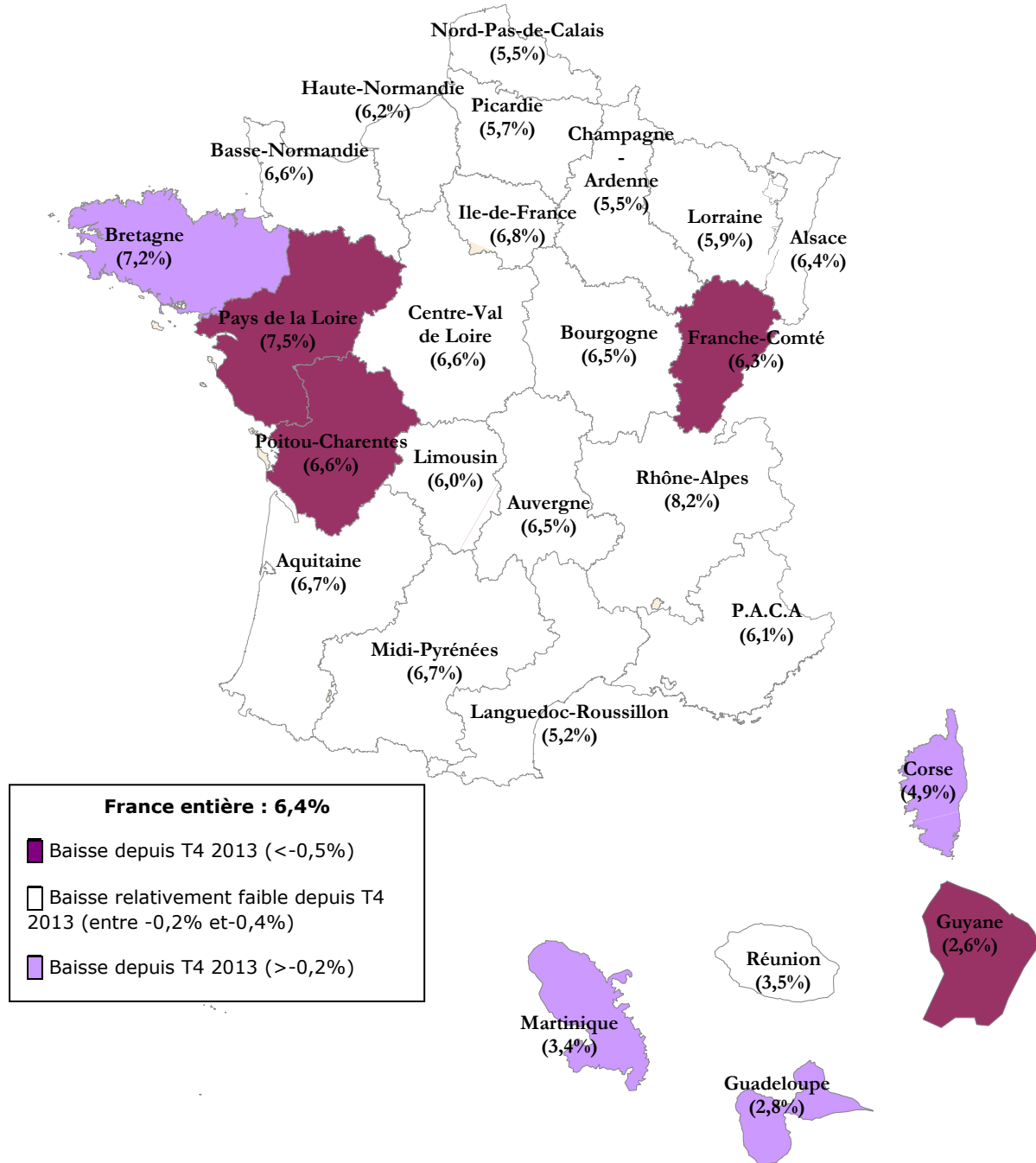


Cependant, ces quatre régions présentent également un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 ci-dessous représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 4<sup>ème</sup> trimestre ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi.

Seule la Réunion connaît une hausse significative du taux de reprise d'emploi entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 (cf. carte 2 et tableau 3 en annexe 1).

**Carte 2 :** Nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par région au 4<sup>ème</sup> trimestre



David BUCHNER  
Département Observatoire de l'Emploi

## ANNEXE 1 – REPARTITION REGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

**Tableau 3** : Répartition régionale du nombre de reprises d'emploi au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 et 2014

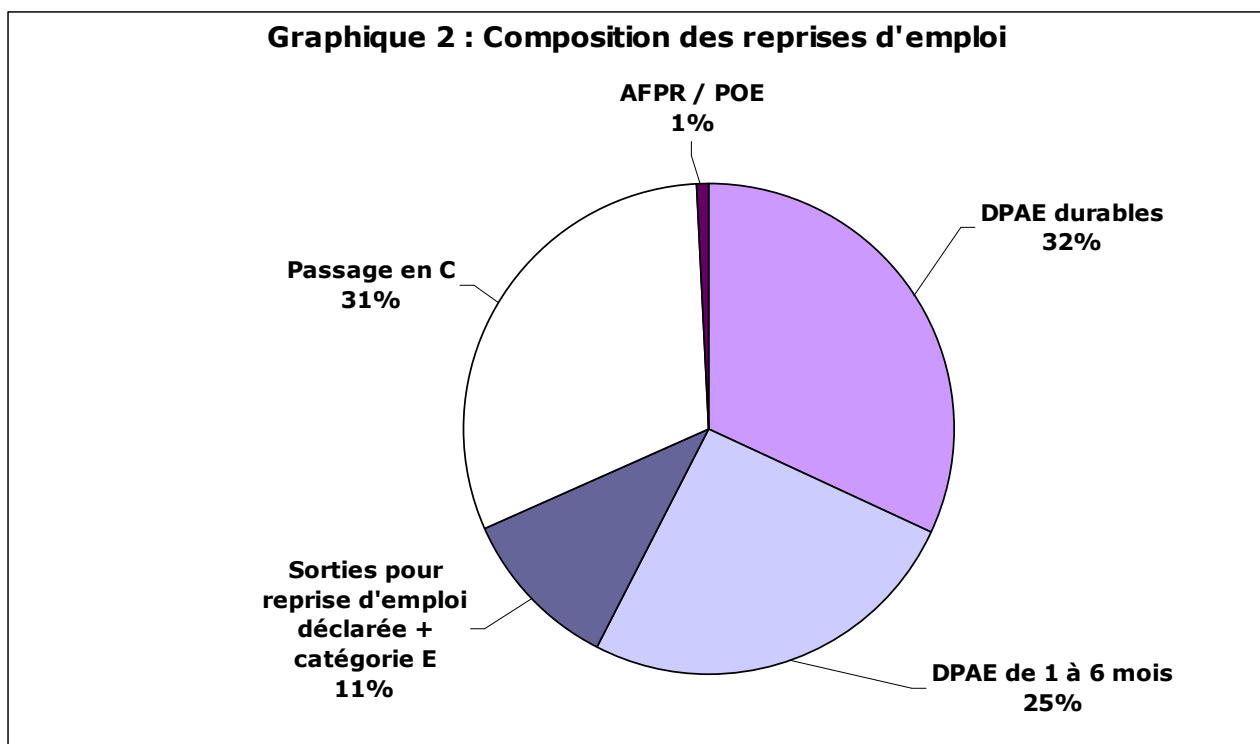
Région	4eme trimestre 2014			4eme trimestre 2013		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Alsace	6,4%	21 800	112 500	6,7%	21 700	107 100
Aquitaine	6,7%	43 800	217 200	7,1%	43 600	204 900
Auvergne	6,5%	15 200	77 500	6,8%	15 200	73 800
Basse-Normandie	6,6%	17 600	87 400	6,9%	17 100	82 600
Bourgogne	6,5%	18 100	92 200	6,8%	18 200	89 200
Bretagne	7,2%	41 300	190 200	7,4%	40 500	182 200
Centre-Val de Loire	6,6%	31 400	156 900	7,0%	31 400	148 300
Champagne-Ardenne	5,5%	14 900	90 100	5,9%	15 100	85 700
Corse	4,9%	3 000	19 900	5,1%	2 700	17 900
Franche-Comté	6,3%	13 000	68 400	6,8%	13 300	65 300
Guadeloupe	2,8%	5 600	65 500	3,1%	5 900	64 000
Guyane	2,6%	1 900	23 600	3,4%	2 300	22 600
Haute-Normandie	6,2%	23 400	125 700	6,5%	23 900	122 400
Ile-de-France	6,8%	158 100	764 300	7,3%	157 800	723 300
Languedoc-Roussillon	5,2%	36 800	233 800	5,6%	36 900	220 500
Limousin	6,0%	7 400	40 600	6,5%	7 600	38 900
Lorraine	5,9%	26 700	150 800	6,2%	27 300	145 900
Martinique	3,4%	5 000	48 600	3,6%	5 300	49 300
Midi-Pyrénées	6,7%	40 600	200 700	7,1%	40 800	190 300
Nord-Pas-de-Calais	5,5%	51 500	310 200	5,8%	52 600	302 600
Pays de la Loire	7,5%	49 500	219 500	8,0%	49 900	206 700
Picardie	5,7%	23 100	134 200	6,0%	23 600	131 300
Poitou-Charentes	6,6%	21 700	109 700	7,1%	22 100	104 000
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	6,1%	69 300	373 100	6,5%	69 400	353 600
Réunion	3,5%	16 300	154 300	3,2%	14 600	150 600
Rhône-Alpes	8,2%	96 700	388 200	8,6%	95 000	367 100
<b>National</b>	<b>6,4%</b>	<b>853 500</b>	<b>4 455 333</b>	<b>6,7%</b>	<b>853 800</b>	<b>4 250 267</b>

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA). Données brutes, France entière

## ANNEXE 2 - COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent selon les trimestres entre 55% et 60% des reprises d'emploi (cf. graphique 2).

Près de 30% des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C<sup>1</sup>, et environ 10% par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E<sup>2</sup>. Les passages en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle contribuent de façon très faible au nombre de reprises d'emploi (moins de 1%).



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoss – CCMSA), Données brutes, France entière

<sup>1</sup> Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8,2% des reprises d'emploi. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

<sup>2</sup> L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

## ANNEXE 3 - METHODE

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information consulter <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/les-sortants-des-listes-de-pole-emploi-de-mars-2014-@/524/view-article-85584.html>).

### **Description de la DPAE**

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public<sup>3</sup>. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n199.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

### **La mesure du nombre de reprises d'emploi**

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprise d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B<sup>4</sup> au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1<sup>5</sup>

<sup>3</sup> En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

<sup>4</sup> Cf. infra pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi.

<sup>5</sup> Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

- sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

### **Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi**

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

---

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

[contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr](mailto:contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr)

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

**Directeur de publication**

Jean BASSÈRES

**Directeur de la rédaction**

Stéphane DUCATEZ

**Réalisation**

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

